



CORIS BANK
INTERNATIONAL

La Banque Autrement
<https://togo.coris-bank>

PRÊT SCOLAIRE
LA RENTRÉE AVEC LE SOURIRE
DU 1^{er} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2021

Taux 0%
3 MOIS DE SALAIRE NET
REMBOURSEMENT 12 MOIS
Disponible en 24h



LE MEDIUM

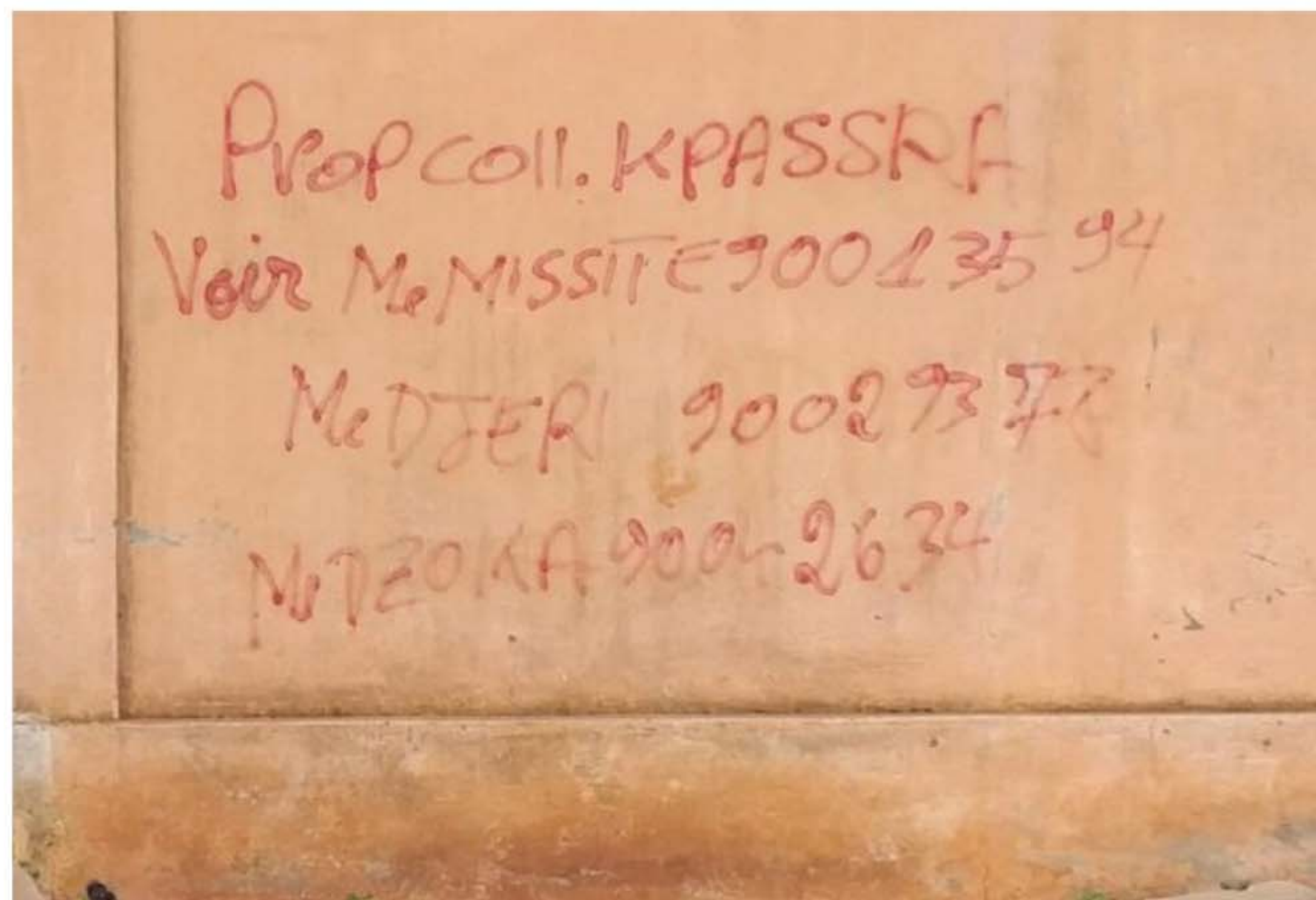
Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

www.lemedium.info

N° 0472 du 26 Octobre au 02 Novembre 2021- Prix : 250 F CFA

FONCIER :

**Que le Bazar
s'arrête !** P.3



COOPÉRATION :
**Le Togo souhaite que
la Turquie devienne
l'un de ses premiers
partenaires économiques** P.4



Les Présidents Erdogan et Faure lors de la séance de travail

SANTÉ / AFFAIRE ORNELLA LAINE :
**Le ministre BAWARA
très attendu sur
les sanctions** P.5



Le ministre Gilbert Bawara

ENVIRONNEMENT :
**Menace sur la couverture
végétale du Togo** P.4



Une forêt

EmploiTogo.com
Des annonces, des offres d'emploi,
une banque de Cvs, des formations.
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo du jour
Matin:
Nuageux dans l'ensemble
31°C
Après-midi:
Nuageux dans l'ensemble
25°C



**POUR VÉRIFIER TON IDENTITÉ ET
FAIRE TA RÉGULARISATION DEPUIS
CHEZ TOI, APPELLE LE 848**

EDITO

Soyons positifs dans nos actes et pensées

Nous devons certes nous critiquer dans nos manières d'agir et pour quoi pas de penser. Mais il est une chose que nous devons incorporer à notre aptitude au perfectionnement : c'est bien d'être positifs dans nos actes et pensées.

L'heure n'est plus à vouloir le mal de son prochain pour raison de leadership ou quoi que ce soit, même pour des raisons politiques. L'essentiel est que nos actions, en elles-mêmes, reflètent une grandeur d'esprit et de motivation d'une évolution significative.

Nous en avons les moyens et surtout les potentialités pour y arriver. Cependant, avouons-le humblement, il nous manque seulement une réelle volonté de transformer nos faiblesses en forces et nos insuffisances en capacités évidentes. Ceci ne nous est pas, sans pour autant, impossible.

Une petite dose de bonne volonté et une ferme décision de ne pas vouloir le mal à autrui nous y amènerait. Et nous en sommes capables, journalistes, politiciens, hommes d'affaires, bref nous acteurs de cette société qui nous a vus naître, grandir et qui sûrement nous verra partir.

Changeons de comportements tout simplement !

Crédo TETTEH



Récépissé

N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

893, rue 19 Saint Joseph

01 BP : 450 Lomé

Tél : +228 91538081

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr

Maison de la Presse, Casier N° 78

N°RCCM : TG-LOM 2015A6516

NIF : 1000480972

N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :

CRÉDO ADJÉ K. TETTEH

Directeur de la Rédaction :

Ali SAMBA

Rédaction :

Crédo TETTEH

Ali SAMBA

Infographie : JPB

Crédit Photos : KEKERE Razak

Impression : SDR

Tirage : 2.500 exemplaires

Distribution : Dodo Abalo (90 975256)

UNIVERSITÉ DE LOMÉ :

La ville durable de demain préoccupe le CERVIDA et l'ONAT

Le Centre régional d'excellence sur les villes durables en Afrique, (CERVIDA-DOUNEDON), en partenariat avec l'Ordre national des architectes du Togo (ONAT), a tenu la semaine dernière, à l'occasion des journées mondiales de l'habitat et de l'architecture, une journée de réflexion sur le thème " Quelles actions urbaines pour un monde sans carbone ? "

Les travaux de ladite journée se sont déroulés à travers deux panels, dont le premier a pour thème : "favoriser l'accès à un habitat décent (abordable) " et le second thème, "opérationnalisation de la ville togolaise de demain (sans carbone)". Animés par des universitaires et des membres de l'ONAT, ces deux panels ont permis aux participants de suivre des communications abordant des sujets relatifs au devenir des villes africaines, notamment le mode de transport, les matériaux de construction, les habitations, la démographie, le coût des travaux de construction, la population urbaine, l'accroissement des villes, l'environnement et la pollution.

Dans son allocution d'ouverture de la journée, la 2ème Vice-présidente de l'Université de Lomé, le professeur Kafui Kpégba a souhaité longue vie au partenariat qui existe entre l'ordre national des architectes du Togo et l'Université de Lomé. Elle a réaffirmé l'engagement de l'UL à jouer sa partition au sein de la société togolaise, avant de saluer les partenaires qui accompagnent l'Université de Lomé sur les nombreux chantiers de sa mutation infrastructurelle, pédagogique et académique.

Intervenant à son tour, le directeur de la recherche et de l'innovation de l'UL, le professeur Joseph Tsigbé, a apprécié favorablement la tenue de ladite journée et a remercié tous ceux qui ont œuvré pour sa réalisation. Il a par ailleurs indiqué que cette journée de réflexion, qui célèbre le partenariat entre l'ONAT et l'UL, doit se poursuivre à travers d'autres activités. Monsieur Pékébinesso Charles Gilbert Limazie, président de l'ordre national des architectes du Togo, s'est réjoui de l'organisation de la manifestation sur le campus de Lomé à



La table officielle

laquelle l'ordre des architectes est associé. Il a félicité les autorités universitaires pour l'effort des travaux entrepris sur le campus et a salué le leadership du président Kokoroko qui a permis la transformation de l'Université de Lomé.

En marge de la journée, l'assistance a eu à découvrir la maquette du siège de CERVIDA-DOUNEDON, réalisée suite à un appel à projet. Le Comité constitué pour examiner les offres, a classé la société EZA architecture, dirigée par

monsieur Eya-Eza Kao qui a remporté le premier prix d'une valeur de six mille (6 000) dollars US, Art PRATICE, Faithfull and Partners, classées deuxième et troisième, ont obtenu respectivement quatre (4 000) et deux mille (2 000) dollars US.

Pour rappel, l'Université de Lomé, dispose de trois centres d'excellence régionaux qui bénéficient de l'appui financier de la banque mondiale. Il s'agit du Centre d'excellence régional sur les sciences aviaires (CERSA), du Centre d'excellence régional pour la maîtrise de l'électricité (CERME) et du Centre d'excellence régional sur les villes durables en Afrique (CERVIDA-DOUNEDON).

Source : univ-lome.tg



du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021

Dépréciation de la valeur des marchandises*

*** Marchandises sous douane en souffrance**

Inspection préalable afin de proposer pour chaque cas de figure, **un taux de dépréciation approprié**

Les personnes bénéficiant de la présente mesure de **dépréciation de valeur**, doivent faire valoir leur droit au plus tard le **31 décembre 2021** par la **liquidation et le paiement effectif des droits dus**



Office Togolais des Recettes - OTR
Canal OTR
+228 90 99 41 01
8201

TOGOSTARTUP.COM

Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

EMPLOITOGO.COM

PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

info@sogesti.net

EMPLOIENPOCHE.COM

PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

info@sogesti.net

SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE

Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.

Sage compta monoposte à partir 600 000 FCFA

sage gescom à partir de 600 000FCFA

sage paie rh à partir de 800 000 FCFA

Pour les installations et formations, merci de nous contacter:

NOUS JOINDRE SOGESTI GROUP

139 RUE VANLARE FACE CSTT

Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24

info@sogesti.net

FONCIER : Que le Bazar s'arrête !

Une nouvelle sortie du Président de la Cour Suprême du Togo. Alors que la population attend les sanctions promises par Abdoulaye Yaya, quant aux dérives constatées au sein du secteur de la Justice au Togo, c'est une décision sur le foncier qui est annoncée. Et, non des moindres : la suspension des décisions de justice sur les démolitions d'immeubles et d'expulsion massives des populations.

Par Ali SAMBA

Il était temps...

En effet, depuis quelques années, ces affaires de démolition d'immeubles, de tous genres, ou d'expulsions massives des populations, des fois, de tout un village défraient la chronique. La presse en faisait écho régulièrement. Mais, les Magistrats, les Huissiers de justice, les Forces de l'ordre et, parfois, des milices appelés "gros bras", n'en avaient cure.

On a encore en mémoire les déboires des habitants du village de GBAMAKOPE, dont un seul individu se prévalait de la propriété sur une superficie de 366 ha 09 a 12 ca, et qui menaçait la population de cette localité d'expulsion. Il en a été de même, dans la capitale, où certaines personnes, dans le quartier de Bè-Kpota, ont été priées, de libérer leurs concessions alors qu'ils y habitent depuis des dizaines d'années. Gapé-Tokplakopé, Davié-Kpota, dans le Zio, ont connu ces genres de problèmes. Les protestations qui ont fusé de toutes parts, lors de ces affaires, n'ont aucune-ment émues les instigateurs de ces décisions de justice qui ont poursuivi leurs basses œuvres.

Ces populations n'ont dû leur salut qu'à l'intervention du 1er Magistrat du pays, Faure Gnassingbé, qui, face à ce qui apparaît comme une absurdité, tape régulièrement du poing sur la table pour permettre à ces malheureuses populations de demeurer sur les terres de leurs ancêtres et de poursuivre leurs activités. La décision que vient de prendre le Président de la Cour Suprême va dans ce sens. D'ailleurs, les indiscretions révèlent que ce dernier a été nommé à ce poste pour redorer le blason de la Justice togolaise en général et remettre les pendules à l'heure, dans ces affaires foncières.

Ainsi, aux termes des dispo-



sitions de l'articles 682 et suivants de la Loi numéro 2018-005 du 14 juin 2018, portant code foncier et domanial, l'exécution des décisions de justice, arrêts de la Cour Suprême, de la Chambre d'annulation, des Cours d'appel et de jugement, les tribunaux en matière foncière devenue définitive et ordonnant l'expulsion forcée ou démolition d'une ou plusieurs habitations, est désormais soumise à des prescriptions strictes.

C'est le principe fixé par la loi. " Mais, face aux dérives dans l'exécution des décisions de justice, en matière foncière, par certains acteurs de justice, en l'occurrence, entre autres, les huissiers de justice, sur décision des juges, assistés de la force publique ou par des individus appelés communément des "gros bras", et qui créent des désarrois au sein de la population. Pour ce fait, j'en appelle au respect scrupuleux des dispositions pertinentes de la loi sus-évoquée, notamment à ces articles 695 à 701.

En conséquence, pour compenser de cette annonce, toute expulsion forcée massive, toutes démolitions d'immeubles, quelle que soit leurs envergures et tout déguerpissement massif de population, ordonné par décision de justice sont suspendus jusqu'à nouvel ordre et ce, dans les deux ressorts des Cours d'appel du Togo, c'est-à-dire, en terme clair, sur toute l'étendue du territoire ", a dit Abdoulaye Yaya sur la Télévision nationale (TVT).

Le Président de la Cour Suprême fait savoir aussi qu'il engage à cet effet, les départements ministériels, à charge des auxiliaires de justice, les officiers de police et les gendarmes judiciaires et autres agents, à suspendre jusqu'à nouvel ordre, toujours toute assistance requise afférente aux suspensions ci-dessus visées. " Désormais, tout individu ou groupe d'individus

surpris, en train d'entraver ou constituant entrave aux suspensions ci-dessus seront poursuivis pour vandalisme, destructions volontaires et autres ", a-t-il martelé, invitant les responsables des structures étatiques impliqués dans la gestion du foncier, chacun en ce qui le concerne, à œuvrer pour la cohésion et le vivre ensemble des populations togolaises.

Il faut rappeler que dans une récente note à l'endroit des Présidents des Tribunaux et Cours d'appel du pays, le ministre de la Justice, Pius Agbétomey, relevait des dérives dans la gestion des litiges fonciers par les Magistrats. " Des dérives qui prennent de plus en plus d'ampleur et créent des désarrois chez les acquéreurs de terrains ", avait écrit Pius Agbétomey. Preuve : des mentions " cessation des travaux " ou " expulsion " sont portées sur des immeubles habités pendant des décennies ou immatriculés, où il n'est entrepris aucun acte de construction ; des portails de clôtures sont arrachés et parfois des pans de clôture démolis, même sur des immeubles immatriculés ; les bénéficiaires desdites ordonnances modifient les plans des immeubles revendiqués à leur guise, en y incluant tel immeuble de leur choix ou parfois substituent au plan présenté, au soutien de leur requête, un plan relatif à un autre immeuble.

Il fallait donc que tout ce bazar s'arrête. Le Président Abdoulaye Yaya l'a fait. Du

moins pour le moment. Comme lui-même l'avait déclaré sur la Télévision nationale (TVT), on attend alors le service après-vente (SAV) de cette décision. Car, dans ce pays, certains magistrats, officiers de police judiciaire et huissiers se considèrent comme au-dessus de la loi et foulent au pied, parfois, les décisions des plus hautes autorités de ce pays, arguant de certaines protections au haut lieu.

C'est peut-être d'ailleurs pour cela que le Président Abdoulaye Yaya a apporté la précision suivante afin d'éviter tout amalgame. " Nous ne voulons pas interférer dans l'action générale ou dans les activités de l'exécutif, dont nous n'avons ni les prérogatives, ni la capacité. Nous n'avons pas aussi la prétention de refaire les lois en lieu et place des députés de la représentation nationale, dont nous n'avons ni les attributions, encore moins la vocation. Le pouvoir judiciaire ou l'autorité judiciaire que nous représentons est en bonne et saine intelligence avec ces deux pouvoirs. Notre rôle, dorénavant, est de faire en sorte que la loi, dans son application par les juges, reste impersonnelle. Une loi pour tous, accessible, gratuite, pas une justice qui soit inféodée à n'importe quelle pesanteur, ni inféodée à quiconque. (...) Notre justice doit rassurer dorénavant le vulnérable et soulager l'éprouvé. Le règne de l'argent, de la forfaiture, le règne de l'abus de pouvoir ou de l'autorité doit prendre fin ".

Avis à ceux qui pensent être au-dessus de la loi dans ce pays. De plus, le Président Abdoulaye Yaya a promis de nettoyer les écuries d'Augias. Les auteurs et acteurs de ces graves incartades sont de notoriété publique. Les Togolais attendent que les têtes **tombent**.



lemedium2013@yahoo.fr

Zozo

DYNAMISER LA COOPÉRATION ENTRE LOMÉ ET LIBREVILLE



Le Premier ministre, Victoire Témégah-Dogbé, a achevé jeudi une visite de travail au Gabon.

"L'axe Libreville-Lomé est un modèle de coopération qui matérialise ce partenariat Sud-Sud. Un partenariat exemplaire et dynamique", a déclaré Rose Ossouka Raponda la cheffe du gouvernement gabonais.

Parmi les sujets évoqués, les préparatifs pour la 7^{ème} session de la grande commission mixte Gabon-Togo.

L'occasion de définir de nouveaux mécanismes permettant d'exploiter de nouvelles opportunités d'investissement et de développement, souligne-t-on à Libreville.

"La relation est ancienne et très bonne entre nos deux pays. Ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est innover pour tirer le meilleur profit et le maximum d'avantages", a indiqué Mme Témégah-Dogbé.

Source : @Republicofotogo.com

REPORT D'UN SOMMET SUR LA CYBERSECURITE



Le sommet sur la cybersécurité, prévu les 25 et 26 octobre à Lomé a été reporté, ont annoncé les organisateurs qui invoquent 'des raisons indépendantes de notre volonté'.

Cet événement, organisé par le gouvernement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) devait réunir plusieurs centaines de participants.

Les deux parties réaffirment leur engagement à faire de la cybersécurité une priorité absolue des Etats africains, indique un communiqué.

Source : @Republicofotogo.com

A L'OREE DES FETES DE FIN D'ANNEE : " L'IMPORTATION, LA VENTE ET L'USAGE DE PÉTARDS ASSOURDISSANTS SONT FORMELLEMENT INTERDITS ... ", RAPPELE LE MINISTRE YARK DAMEHAME

Alors que les fêtes de fin d'année se profilent à l'horizon, le ministre de



la Sécurité et de la protection civile, le Général de Brigade Yark Damehame, rappelle une disposition d'ailleurs en vigueur depuis plusieurs années déjà. Il s'agit de l'interdiction de " l'importation, la vente et l'usage de pétards assourdisants " ceci sur toute l'étendue du territoire national.

"... L'importation, la vente et l'usage de pétards assourdisants et autres objets du genre qui troublent la tranquillité de la population sont et demeurent rigoureusement interdits sur l'ensemble du territoire ", relève un communiqué du ministre de la Sécurité et de la protection civile, Gal Yark Damehame.

Le ministre souligne, à cet effet, que des " instructions spécifiques sont données aux forces de sécurité " afin de procéder à " leur saisie, traquer et si possible inter-peler tout contrevenant ".

Notons qu'en période de fêtes, il est courant de voir les jeunes et mêmes des adultes se prêter à ce jeu dangereux des pétards.

@mactie.info

Zozo

LES IMPORTATEURS DE PRODUITS HALIEUTIQUES INVITÉS À RÉGULARISER LEURS AGRÈMENTS SANITAIRES



Au Togo, les sociétés importatrices de produits halieutiques sont invitées à renouveler leurs agréments sanitaires, au plus tard le 20 novembre 2021. C'est ce qu'a annoncé le ministère de la pêche, jeudi dans un communiqué.

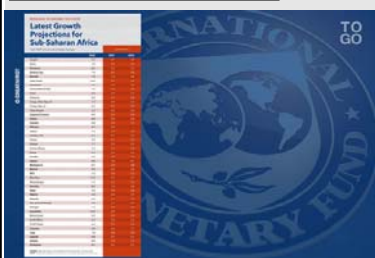
Cette disposition concerne surtout les entreprises disposant d'agréments expirés, datant de 2015 à 2018. Les structures concernées doivent ainsi adresser une demande au ministre de la pêche, tout en précisant le détail de l'activité et l'adresse géographique de l'établissement.

Elles devront, en outre, joindre, une copie notariée des statuts de l'établissement, une copie du registre du commerce, une déclaration fiscale d'existence, une attestation de régularité pour tous les établissements déjà en activité et le plan HACCP de maîtrise sanitaire.

En rappel, au Togo, l'activité de pêche et la commercialisation des produits halieutiques fait l'objet d'une réglementation législative. La loi sur la réglementation de la pêche et de l'aquaculture en vigueur depuis 2016, dispose en son article 108 que " les produits halieutiques importés au Togo sont accompagnés d'un certificat sanitaire ".

Source : @Republiquetogolaise.com

PRÈS DE 6% DE CROISSANCE EN 2022



Le FMI a publié lundi les dernières prévisions de croissance en Afrique sub-saharienne.

Le Togo qui avait chuté à 1,8% en 2020 en raison de la pandémie, devrait se situer à 4,8% en fin d'année. Les perspectives sont encore meilleures pour 2022 avec un taux de 5,9%.

Mieux que beaucoup de pays de la région comme le Sénégal, le Mali, le Gabon ou le Burkina Faso.

Il s'agit là de projections qui pourraient évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Source : @Republifotogo.com

COOPÉRATION UNIVERSITAIRE



L'Université de Lomé vient de signer un accord de coopération avec la Henley Business School, une université britannique située à Henley on Thames, superbe ville célèbre pour sa régate royale.

Henley Business School est incorporée à l'Université de Reading.

Elle propose de nombreuses formations : business international et stratégie, marketing, immobilier, informatique, notamment. La business school fournira son expertise et celle de ses enseignants aux étudiants togolais dans les domaines de l'entrepreneuriat, les politiques d'innovation et le commerce international.

Grâce à la puissance pluridisciplinaire de notre école, nous pourrions apporter une valeur ajoutée aux étudiants de l'UL, a indiqué Jean-Pierre Chautet, vice-doyen Afrique de la Henley Business School.

Source : @Republifotogo.com

ENVIRONNEMENT :

Menace sur la couverture végétale du Togo

Conformément à sa feuille de route, le ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) s'est engagé à augmenter la couverture forestière de 25% d'ici à l'horizon 2025. A cela, s'ajoute l'ambition décennale du milliard de plants à reboiser jusqu'à 2030. Mais face à tous ces efforts, les braconniers, et autres délinquants, continuent de saper ceux-ci en dépit de l'existence du code forestier.

Par Koudjoukabalo

Selon le MERF, le Togo enregistre annuellement une perte de 3679 hectares, l'équivalent de 5 518 500 arbres. " A cette allure, toutes les forêts risquent de disparaître d'ici à 2030 si aucune mesure de redressement n'est prise, puis rigoureusement appliquée ", s'inquiète-t-on au MERF.

Ainsi, pour que les procédures d'enquête, de constatation, de perquisition, de saisies, d'audition, de recherche des malfaiteurs, de garde à vue, de rédaction des procès-verbaux ne soient frappées de nullité devant des juges, le ministère a décidé d'outiller ses agents, dans le domaine judiciaire, pour



Une forêt

faciliter leur travail avec les procureurs et sur le terrain.

Alors, pour un contrôle forestier efficace dans la gestion durable des forêts au Togo, le ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF), a décidé de renforcer les capacités de ses agents en procédure judiciaire. Trente-deux (32) agents des eaux et forêts suivent depuis le 18 Octobre à l'hôtel 30 août de Kpalimé une formation en procédure judiciaire qui s'achèvera le 5 novembre 2021 prochain.

Durant cette formation, 6 modules seront déroulés. Il s'agit, entre autres, de l'éthique dans le

contrôle forestier, la procédure pénale, le droit pénal général, les méthodes et techniques de la politique judiciaire. Ces modules seront déroulés par les experts du ministère de l'environnement et des ressources forestières et ceux de la gendarmerie nationale. Le directeur de cabinet du MERF a salué la collaboration qui existe entre son département et la gendarmerie nationale depuis 2016, où la première vague a été formée. L'édition de cette année porte le nombre des agents forestiers formés à 100.

Aussi, le gouvernement a l'ambition de poursuivre aussi le recru-

tement des agents des eaux et forêts. Selon le document de la Politique forestière du Togo, l'effectif des fonctionnaires forestiers a considérablement augmenté entre 1990 et 2010 ; il était de 1039. Sur l'ensemble de cet effectif, on estimait à 535 (soit 51%), l'effectif du personnel spécifiquement impliqué dans la gestion des ressources forestières. Le nombre de femmes dans les effectifs était de 133 femmes agents des eaux et forêts. Les techniciens supérieurs en foresterie, formés à l'INFA et recrutés entre 2005 et 2010 ainsi que les fonctionnaires, formés à l'extérieur du pays (Cameroun et Burkina Faso essentiellement), avaient permis d'accroître l'effectif des Cadres moyens de 15%.

On rappelle qu'en 2014, le corps des agents des eaux et forêts du Togo - avec la mission de protéger l'environnement, la faune et la flore - a été revalorisé après le décret réglementant leur habillement, les insignes, les galons, leur armement, et l'arrêté portant règlement de discipline générale et code de **déontologie**.

COOPÉRATION : Le Togo souhaite que la Turquie devienne l'un de ses premiers partenaires économiques

En marge de la visite du Président turc au Togo, le pays a pris part au 3e Forum Economique et des Affaires Turquie-Afrique, du 21 au 22 octobre 2021 à Istanbul en Turquie. C'était le vœu du ministère du commerce turc d'échanger avec les différents acteurs de l'économie du continent africain. Il s'est agi d'approfondir et de renforcer la coopération stratégique et le partenariat déjà existants entre la Turquie et les pays Africains.

La délégation togolaise, conduite par le Ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale, a saisi l'occasion pour vanter les mérites et les atouts du Togo. "Le Togo est la destination privilégiée pour l'investissement en Afrique, un marché de 1,3 milliards de consommateurs", a indiqué Kodzo Adédjé.

Au cours d'un entretien avec les responsables de la Chambre de Commerce d'Istanbul et le Ministre turc du commerce, le ministre Adédjé a fait un focus sur la paix, la sécurité et la stabilité, l'amélioration continue du climat des affaires, le cadre juridique attractif pour les investisseurs et la feuille de route gouvernementale, avec ses 42 projets et réformes, comme atouts du pays qui offre ainsi un éventail d'opportunités d'investissements. Ceci pour capter les investissements publics et privés de la Turquie.

Selon le ministère des affaires étrangères du Togo, entre 2017 et 2020, le Togo a importé de la Turquie 184 millions de Dollars US, essentiellement du textile, de l'agroalimentaire et autres produits manufacturés. Sur la même période,



Des accords signés entre les deux pays...

le Togo a exporté vers la Turquie des matières premières brutes pour une valeur de 13 millions de Dollars US. " Comme on peut le voir, ces échanges restent limités, même s'ils s'accroissent progressivement. Cependant, nous espérons qu'avec la mise en œuvre de l'accord de coopération économique et commerciale, que nos deux pays ont signé cette année, la progression des échanges économiques va s'accroître dans les prochaines années ", confie Robert Dussey, le chef de la diplomatie togolaise.

Les autorités togolaises s'appuient sur la position géographique stratégique du pays, avec les avantages du Port Autonome de Lomé, une porte d'entrée naturelle pour le commerce et les investissements de la Turquie en Afrique. " C'est dans cet objectif aussi que nous allons organiser un forum économique et commercial Togo-Turquie, ici à Lomé, pour offrir l'occasion aux hommes d'affaires togolais de rencontrer leurs homologues turcs pour discuter de partenariats d'affaires ", faisait savoir Robert Dussey. Il affirme que plusieurs domaines de coopération sont possibles entre le Togo et la Turquie. Il peut s'agir des



...Un nouvel élan dans le partenariat éducatif entre le Togo et la Turquie

infrastructures, de la santé, des industries, de l'éducation, de l'agriculture etc. " Ce que le Togo souhaite, c'est de mettre encore plus l'accent sur les investissements, qu'ils soient publics ou privés, car l'aide publique au développement est bien sûr importante, mais les investissements sont indispensables pour réaliser la croissance économique et créer la prospérité ", indique le ministre togolais.

Il faut souligner que le volume commercial turco-africain, qui était de 5,4 milliards de dollars en 2013, a atteint les 25,3 milliards de dollars en 2020. Selon le ministre turc du Commerce, Mehmet Mus, l'adoption des "Stratégies pour le renforcement des relations commerciales et économiques entre la Turquie et les pays africains en est le moteur. Il faut rappeler qu'en l'espace de 18 ans, la valeur des investissements réalisés par la Turquie en Afrique a dépassé les 6 milliards de dollars. La valeur cumulative des projets de construction réalisés par les constructeurs turcs en Afrique a dépassé les 77 milliards de dollars. Le ministre du commerce turc a assuré que son pays souhaite développer davantage ses relations avec le

continent sur les principes de partenariat égal et de "gagnant-gagnant".

Dans cette perspective, le ministre turc des affaires étrangères, Mevlüt Çavuşoğlu, avait annoncé que son pays augmentera ses investissements au Togo, en réponse au souhait exprimé par les autorités togolaises d'établir des partenariats avec le secteur privé turc dans les domaines prioritaires du PND. " Passant en revue les relations économiques entre les deux pays, les deux dirigeants ont convenu de la nécessité de renforcer et diversifier davantage leurs échanges commerciaux et de faciliter les flux d'investissements entre Ankara et Lomé, à travers le rapprochement continu et soutenu des secteurs privés togolais et turcs. Ils se sont, dans cette logique, félicités des facilités d'obtention de visa qui existent entre les deux pays ainsi que de l'exploration par les deux parties de la mise en place de la liaison aérienne entre les deux pays par Turkish Airlines, en tant que gages solides d'une meilleure mobilité des hommes, des biens et des capitaux ", lit-on dans le communiqué final sanctionnant le séjour du Président Turc Tayyip Erdogan au Togo.

SANTE/AFFAIRE ORNELLA LAINE :

Le ministre BAWARA très attendu sur les sanctions

En août dernier, le confrère Samuel Gnanhoui, lançait un cri de cœur sur les déboires qu'il a vécus à l'hôpital secondaire de Bè lors de l'accouchement de sa femme. Des déboires qui ont suscité un post titré " bienvenus dans l'enfer de l'hôpital de Bè". " Pour un hôpital public, dont les agents sont payés par nos deniers, il faut les supplier ou hausser la voix avant qu'on ne prenne en charge votre malade. En l'espèce, j'y ai conduit ma femme dès le mardi, en début d'après-midi, après qu'elle ait perdu les eaux. Admission en salle d'accouchement, paiement des frais à la caisse et puis plus rien ! Depuis les vitres j'entends ses cris, ses jérémiades, sans me douter un seul instant qu'elle est complètement abandonnée à son sort. Pas de sage-femme (je m'interroge sur le côté sagesse qu'on attribue à certaines de ces femmes) pour la suivre (...) Et dire qu'il s'agit de personnes qui ont fait serment de sauver des vies et qui clament que le bon accueil du malade est le premier pas vers la guérison. Pourquoi crier alors sur ces pauvres femmes déjà en proie aux douleurs de l'enfantement ? ", écrivait Samuel Gnanhoui, désabusé.

A y regarder de près, n'est-ce pas la même histoire qui est celle de la pauvre Ornella LAINE, dont les parents pleurent aujourd'hui la disparition ? Sa maman raconte : "J'étais dehors lorsqu'une sage-femme m'a appelée pour me dire que mon enfant voulait me voir. Quand je suis rentrée dans la salle de travail, elle m'a demandée de lui tenir la main afin qu'elle puisse pousser et faire sortir l'enfant. Elle me disait qu'elle était très fatiguée et faible. Alors que mon enfant agonisait, un agent de santé ne faisait que crier sur elle. L'accoucheuse m'a même demandée de sortir de la salle. Je suis sortie, à peine j'ai fait quelques pas que j'ai entendu un bruit très fort comme une personne qui tombait. Je suis retournée dans la salle pour voir ce qui se passait et c'est là que j'ai vu mon enfant allongée au sol et ensanglantée.

C'est en réalité, elle qui venait de tomber de la table d'accouchement. Elle avait du sang qui lui sortait de la bouche et j'ai demandé qu'on appelle un taxi afin que je puisse l'amener au CHU Sylvanus Olympio. Une fois au CHU Sylvanus Olympio, nous n'avons trouvé personne pour nous prendre en charge immédiatement. On m'a demandée de déposer mon enfant par terre alors qu'elle était toute nue et ensanglantée. Quelques moments après ils sont venus avec un brancard et elle fut amenée dans une salle. Ensuite, les médecins sont revenus vers nous pour nous dire que mon enfant est morte. "

Des histoires de ce genre, les Togolais en racontent tout le temps sans qu'elles n'émeuvent les responsables des structures sanitaires mises en cause, encore moins les autorités en charge de la santé du pays. Que ce soit au CHU de Lomé Tokoin, au CHU campus, à l'hôpital



Le ministre Gilbert Bawara

secondaire de Bè ou dans les autres centres de santé de la capitale et du pays, on se demande bien ce qui rend si inhumaines ces femmes qui sont appelées à aider d'autres femmes à passer le cap, si délicat, de l'enfantement. Le drame dans tout ceci, c'est que ces faits se reproduiront à volonté dans nos structures sanitaires dans le futur. Car, les sanctions, pour ces actes inqualifiables, ne suivent pas.

Tenez, les textes ont prévu 15 jours seulement de mise à pied comme sanctions disciplinaires pour les auteurs de ces faits graves! D'ailleurs, l'opinion nationale ne semble ne pas être d'accord avec ces dispositions qui ne sont pas à la hauteur des actes incriminés. La vie d'une femme et de son bébé, ôtée par l'inconscience de celles qui sont justement appelées à faciliter sa venue et son entretien, doit valoir plus que 15 jours de mises à pied. Il est dit

qu'il faut attendre le conseil de discipline piloté par le ministre de la Fonction publique, Gilbert Bawara.

Pour l'instant, on croise les bras et on regarde. On connaît le ministre pour sa propension à dégainer et à appliquer les textes dans toute leur rigueur, comme ce fut le cas des malheureux enseignants d'une école primaire dans la Binah qui se sont simplement moqués, dans une vidéo, de deux boîtes de craies destinées à l'ensemble de l'établissement. Il leur a été reproché d'avoir osé mettre à nu les défaillances de la république. Gilbert Bawara et son conseil de discipline ont été sans pitié. Suspension temporaire d'un mois avec une retenue de quotité 20% du traitement salarial pour les uns et même sanction mais, avec une retenue de quotité de 30% du salaire pour les autres. Un autre a écopé d'une exclusion de ses fonctions sans traitements pour une

durée de 3 mois.

Les yeux sont donc rivés sur Gilbert Bawara, et sa bande de justiciers qui devraient trancher sans état d'âme. Les considérations, autres que professionnelles et administratives, ne devraient influencer leur jugement. On est au Togo et on sait comment les choses se passent. Pour avoir mis les tares de la république à nu, des enfants de ce pays, de surcroît des enseignants ont bu la coupe jusqu'à la lie sans broncher. Qu'en sera-t-il cette fois-ci, quand du fait des agents de l'Etat, des dysfonctionnements de l'administration des hôpitaux, deux vies, celles d'une femme et son bébé, ont été tout simplement ôtées ?

De toute façon, la population attend vraiment du ministre Bawara une sanction exemplaire pour que les si compétentes sages-femmes de nos hôpitaux et centres de santé puissent retrouver leurs esprits et fassent consciencieusement leur travail. " Que voulons-nous ? Juste des structures hospitalières dignes de ce nom, un personnel soignant conscient de son travail et l'exerçant avec professionnalisme. Je veux être (...), la voix de toutes ces familles qui vivent le même calvaire dans les hôpitaux publics. J'en ai vu qui ont signé des décharges pour quitter les lieux avec leur bébé à cause de ces conditions ", écrivait Samuel Gnanhoui. Rien de plus.

SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DE SANTE MONTENT AU CRENEAU

Le Syndicat des Praticiens Hospitaliers du Togo (SYNPHOT), l'Association des Sages-Femmes du Togo (ASSAFETO) et la Société des Gynécologues et Obstétriciens du Togo (SGOT), sont rentrés en jeu dans l'affaire Ornella LAINE. Dans un communiqué rendu public, ces regroupements expriment leur tristesse et annonce la mise en place d'une commission mixte d'expertise. Elle sera chargée, durant un trimestre, d'analyser les circonstances de ce décès mais aussi d'autres cas connus des membres. Ils demandent à la population de maintenir sa confiance aux professionnels de santé.

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris par des canaux divers le décès en couches de Madame LAINE Ornella.

Ce décès de plus, vient s'ajouter à la longue liste de décès maternels évitables enregistrés dans notre pays malgré les efforts des autorités publiques qui ont fait de l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile une priorité, et de l'accès universel aux soins un objectif à atteindre dans de meilleurs délais. Nous nous inclinons devant la mémoire de cette dernière ainsi que celle de toutes les femmes qui ont perdu la vie en venant la donner dans nos formations sanitaires. Nous nous unissons à la douleur des familles qui pleurent leurs filles, sœurs, mères, épouses ou amies et nous témoignons à toutes, notre compassion.

Dans le but de participer activement et en toute responsabilité aux efforts du gouvernement pour réduire les décès maternels dans notre pays, les organisations des professionnels de la santé, signataires de ce communiqué de presse à savoir :

- Ordre National des Médecins du Togo	(ONMT)
- Syndicat des Praticiens Hospitaliers du Togo	(SYNPHOT)
- Association des Sages Femmes du Togo	(ASSAFETO)
- Société des Gynécologues et Obstétriciens du Togo	(SGOT)

Décident de mettre en place, ce 22 octobre 2021, une commission mixte d'expertise dont le travail, durant un trimestre, sera d'analyser les circonstances du décès de Madame LAINE Ornella mais aussi d'autres cas dont les membres ont connaissance afin de mieux situer les responsabilités et de formuler des propositions concrètes d'amélioration de notre système de santé.

En attendant les conclusions de ladite commission, nous demandons :

- à la population de maintenir sa confiance en notre système de santé et aux professionnels de santé qui font souvent de leur mieux dans des conditions difficiles
- au personnel soignant le calme, le savoir être et le professionnalisme dans la prise en charge des patients ou des bénéficiaires de leurs services
- aux autorités administratives et politiques, la poursuite des efforts en vue de l'amélioration continue de notre système de santé.

Lomé, le 22 octobre 2021

Pour L'ONMT	Pour le SYNPHOT	Pour l'ASSAFETO	Pour le SGOT
Le vice-président	Le secrétaire général	La présidente	Le président
Dr AMETITIVI	Dr TSOLENYANOU	SF ADANDOGOU-D'ALMEIDA	Dr AMADOTO

Zozo

COUP DE FORCE EN COURS AU SOUDAN : LES AUTORITES DE TRANSITIONS DEPOSEES, LA FOULE DANS LES RUES L'ARMEE ARME AU POING...

La situation est tenue en ce moment au Soudan où le pouvoir est presque dans la rue. La succession au dinosaure Omar el-Béchir fait déjà rage. L'armée qui partageait le pouvoir avec les civils, ont décidé de passer d'un cran au déçu dans leur ambition de conquête du pouvoir après l'éviction, il y a plusieurs mois du président Omar el-Béchir. Mais en face, les autorités civiles ont eu le soutien des populations sorties en masse dans les rues Khartoum.

Un "coup d'Etat" est-il en cours au Soudan ? Difficile d'affirmer avec certitude mais est-il que les militaires soudanais qui codirigeaient avec les civils la transition politique, ont décidé, depuis le weekend, de faire cavalier seul. Déjà tôt ce lundi matin, des hommes armés ont arrêtés des membres civils du Conseil de transition mis en place pour assurer l'après Béchir, et la mise en place d'un Etat d'urgence.

En effet, depuis quelques semaines, la tension montait entre les deux camps qui composaient la transition politique. Malgré les multiples mises-en garde " contre un coup d'Etat " qui se préparait par les militaires, ces derniers ont fini par passer aux actes ce 25 octobre. Ainsi, ce lundi, l'armée a arrêté plusieurs dirigeants civils de la transition dont le Premier ministre Abdalla Hamdok. Le général Abdel Fattah al-Burhan, qui dirigeait le Conseil de transition, a annoncé sur la télévision nationale, la dissolution des autorités de la transition et décrété l'état d'urgence. Il souligne dans la foulée qu'un "gouvernement de personnes compétentes" sera formé.

En réponse à ce coup de force, des foules de manifestants sont descendues dans les rues de Khartoum pour exprimer leur indignation. Les syndicats de leurs côtés, appellent à la désobéissance civile. Face à ce front contre le coup de force, l'armée a réagi en tirant à balles réelles sur des manifestants qui avaient pris d'assaut les quartiers généraux de l'armée.

Mais déjà, des condamnations fusent de partout avec en tête les Nations-Unies et la France qui appellent à l'arrêt de cette escalade de violence contre les populations civiles et la libération des détenus. L'Union Africaine, elle, appelle à une " reprise immédiate " du dialogue entre civils et militaires.

Nous y reviendrons...

@macite.info

POLICE NATIONALE : UN CONCOURS DE RECRUTEMENT LANCE POUR LES 18 ET 20 DECEMBRE PROCHAINS

Dans l'optique de renforcer les effectifs de la

police nationale, le ministère de la Sécurité et de la protection civile, en collaboration avec celui de la Fonction publique, lance un concours de recrutement les 18 et 20 décembre prochains.

La Police nationale veut renforcer ses effectifs. Dans cette optique, il est lancé un concours de recrutement de Togolais des deux sexes, ayant entre 18 et 25 ans au plus tard le 31 décembre 2021 et jouissant de leurs droits civiques.

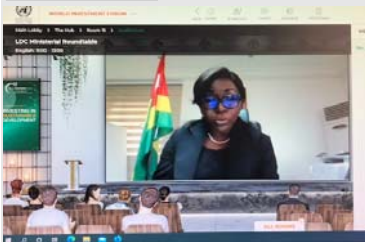
Les candidats désireux de postuler à ce concours, en plus d'être de bonne moralité, devront avoir au minimum le BEPC (Brevet d'étude du premier cycle) ou tout diplôme équivalent. Ils doivent également avoir une taille d'au moins 1m65 (pour les filles), et 1m70 (pour les garçons), et surtout, être célibataire sans enfant. Les épreuves écrites (dictée-questions, mathématiques et culture générale) et sportives (course de vitesse et de fonds, grimper) sont prévues pour les 18 et 20 décembre 2021, mais avant il faut avoir déposé un dossier de candidature au plus tard le 26 novembre prochain à 17 h, aux affaires communes de la direction de la Police nationale à Lomé ou dans les Commissariats de police de ville des chefs-lieux de préfecture.

Outre une photocopie légalisée ou un duplicata du certificat de nationalité, et une photocopie légalisée du certificat de naissance, le dossier de candidature doit comporter une demande manuscrite timbrée à 500 FCFA adressée au ministre de la Sécurité et de la protection civile, une copie légalisée de la carte nationale d'identité en cours de validité, une photocopie légalisée du diplôme requis, un exemplaire du casier judiciaire datant d'au moins trois mois à la date du concours, un curriculum vitae, une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat, une quittance de 5000FCFA.

@macite.info

Zozo

LE TOGO A PRIS PART AU FORUM MONDIAL DE L'INVESTISSEMENT



Le Togo a participé, vendredi, au Forum mondial de l'investissement organisé par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Les travaux, organisés en virtuel, ont connu la participation de la ministre de la promotion de l'investissement Kayi Mivedor, représentant le Togo.

Le sommet a été l'occasion de discuter des stratégies et des solutions pour relever les défis mondiaux en matière d'investissement et de développement. Plus en détail, les réflexions ont tourné autour des IDE, notamment sur leur rôle dans la reprise économique.

Pour le Togo qui a consacré près de la moitié de ses recettes budgétaires aux investissements, "l'importance de l'amélioration continue du climat des affaires, à travers les réformes effectuées et la mise en place d'un cadre économique et logistique sont efficaces pour booster les secteurs prioritaires identifiés par l'Etat", explique la ministre.

En effet, le Togo a connu, au cours de l'année 2020, et ce malgré la crise de la covid, une hausse de 85 % des investissements directs étrangers (IDE), avec 352 milliards FCFA injectés.

En 2019 déjà, le Togo a été le pays le plus performant d'Afrique en termes de promotion des investissements, selon le FDI Intelligence, un service spécialisé du Financial Times.

Source : @Republiquetogolaise.com

VERS LA PORTABILITÉ DES NUMÉROS MOBILES AU TOGO



Au Togo, les abonnés mobiles pourraient bientôt avoir la possibilité de changer d'opérateur téléphonique, tout en conservant leur numéro d'origine. Ceci, par exemple, en cas d'insatisfaction sur la qualité de service, ou pour bénéficier de meilleures offres et tarifs disponibles chez le concurrent. Ce mécanisme, appelé "Portabilité" est envisagé par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep). L'institution vient d'ailleurs de lancer dans ce sens, avec l'aval du ministère de l'économie numérique, une consultation publique.

Cette consultation, programmée jusqu'au 31 octobre prochain, revêt un double objectif : expliquer au public, les avantages de la portabilité des numéros mobiles et les conditions de mise en œuvre de ce dispositif qui "constitue un véritable levier de concurrence pour dynamiser le marché au Togo", et recueillir l'avis des consommateurs et des opérateurs.

Elle sera réalisée à travers différents canaux, notamment des campagnes d'appel sortant, un canal USSD (*800#), le site web de l'Arcep, ou encore les associations de consommateurs.

Pour rappel au Togo, le marché de la téléphonie mobile est jusque-là partagé par deux opérateurs, Togocom et Moov Africa Togo.

Source : @Republiquetogolaise.com

SOMMET MONDIAL DES FILLES DE LOMÉ :

D'importantes recommandations à l'endroit des gouvernants

La mise en place de la chaîne de protection contre toutes les formes de violences à l'égard des filles et des jeunes femmes, l'harmonisation des textes de lois et leur mise en œuvre effective à tous les niveaux, l'écoute, l'implication et la prise en compte des actions des structures de jeunes, la mise à disposition des services sanitaires adaptés, l'implication des filles dans la mise en place du parlement des jeunes, voilà quelques recommandations des participantes au 4^e sommet mondial des jeunes filles qui s'est achevé Vendredi dernier à Lomé, le 1^{er} organisé sur le continent africain.

C'est sur une note de satisfaction et d'engagement pour un monde plus égalitaire que les participants se sont séparés, tous engagés pour une génération égalité et pour un monde meilleur. "Nous partons d'ici le cœur rempli d'engagement en faveur d'un monde égalitaire plus juste en faveur des filles. Je voudrais exprimer ma reconnaissance aux autorités et aux différentes per-



Photo de famille à la clôture

sonnalités qui les ont écoutées avec une grande ouverture. Tous ceux qui sont dans cette salle et tous ceux et celles qui sont en ligne ne sont motivés que par une seule chose : une société juste, une société sereine, une société apaisée, dans laquelle toutes les filles du nord au sud, de l'est à l'ouest, ont le droit et l'accès à l'éducation, au leadership, aux décisions qui les concernent et enfin à l'épanouissement", Awa Faly Ba, Directrice pays de Plan International Togo.

Un message d'espérance et de confiance en l'avenir, expliquent les organisateurs. Les conclusions auxquelles les travaux ont

abouti, les diverses propositions et recommandations recueillies, nécessitent donc la mise en place d'un mécanisme de concertation efficace, dans la continuité de ce sommet, en vue de faire le suivi de leur mise en œuvre.

Pour la présidente de l'Assemblée nationale, qui représentait le chef de l'Etat Faure Gnassingbé, le Togo, avec détermination et perspicacité, poursuivra les efforts entrepris, dans cette dynamique renouvelée pour l'équité et l'égalité de genre.

En effet, le pays s'est engagé, depuis quelques années, dans des réformes multiformes et systémiques, dont l'objectif est de pro-

gresser vers l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines. Sur le plan législatif, le Code des personnes et de la famille a été modifié pour accorder plus de droits aux femmes, surtout en matière de droit de la famille et de droit de propriété. Le pays s'est doté d'un nouveau Code pénal pour mieux prendre en compte les violences à l'égard des femmes et des filles, surtout celles à caractère sexuel, une parité sur les listes électorales aux élections législatives et locales intégrée dans le Code électoral.

L'obtention du financement du Fonds d'Initiative Elsie pour la promotion de l'équité-genre, dans les opérations de maintien de la paix, auxquelles participent nos forces de défense et de sécurité, le programme d'Excellence de la jeune fille au Togo, de même que toutes les initiatives diverses et innovantes portées par les organisations nationales et internationales au Togo, à commencer par les organisations de jeunes filles elles-mêmes telles que Girls Motion, Alafia Jeunes et Youth Panel, campagne mondiale HeForShe lancée en juillet dernier au Togo, peuvent être rangés dans le cadre des efforts du gouvernement togolais d'atteindre les objectifs du sommet mondial des filles.

Mais ces acquis sont fragiles et les obstacles qui jalonnent encore ce chemin sont nombreux. Cependant, Yawa Tségan a exhorté les jeunes filles à persévérer pour changer le monde. "Je voudrais vous dire à quel point nous sommes satisfaits de votre persévérance et de votre volonté affichée de réussir. Nous avons suivi vos différentes interventions et noté, avec intérêt, votre désir ardent d'un monde qui protège davantage la jeune fille et qui lui donne un accès égalitaire aux opportunités de la vie", leur a-t-elle lancé à la clôture du sommet.

Il faut rappeler que le Sommet Mondial des filles est une initiative de Plan International en lien avec la célébration de la journée internationale de la jeune fille le 16 octobre de chaque année. Cette rencontre de haut niveau initiée depuis 2017 à la faveur de la Campagne "Aux Filles l'Égalité", et organisée pour la première fois en Afrique, sert de plateforme où des filles peuvent interagir, se renforcer et décider des changements profonds qu'elles souhaitent dans leurs environnements. C'est également un cadre où elles peuvent partager leurs défis et succès pour l'initiation collective d'actions de plaidoyers pour leur leadership.



UNE ERREUR DE TRANSFERT ? RÉCUPÈRE TON ARGENT AVEC **TM**oney

Pour annuler une erreur de transfert, tape vite



*145*8*4#

et suis les étapes



Annulation possible de transaction erronée dans un délai de 6h. Nombre de transferts à annuler par jour limité à 2. Montant limité à 20 000 F CFA par transaction.

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg



L'OTR POURSUIT SA SENSIBILISATION DANS L'HINTERLAND :

A cœur ouvert avec les opérateurs économiques maliens

Après le Burkina Faso, il y a deux semaines, l'Office togolais des recettes (OTR) a mis, la semaine dernière, le cap sur la capitale malienne, Bamako, où la délégation avait rendez-vous avec les opérateurs économiques de ce pays de l'hinterland. L'objectif était de "présenter les facilités douanières accordées aux marchandises" en provenance ou à destination du Mali.

Une session d'information sur les formalités et les caractéristiques des opérations fiscales et douanières au Port autonome de Lomé (PAL) a eu lieu, en milieu de semaine dernière, avec les acteurs économiques et les investisseurs maliens.

Cette rencontre, qui s'inscrit dans le prolongement de celle tenue à Ouagadougou en début de mois d'octobre, vise à présenter les réformes entreprises et mises en œuvre par les autorités togolaises, pour faciliter le transit des marchandises vers les pays de l'hinterland, dont le Mali.

Ainsi, à Bamako, cette rencontre coachée par l'OTR, vient à point nommé éclaircir les différents partenaires, notamment des pays de l'hinterland, sur les différentes réformes et innovations de ces dernières années dans le secteur.

Au titre des réformes majeures, l'on note, par exemple, la digitalisation des procédures douanières, dont les principaux avantages sont la célérité des opérations d'enlèvement des marchandises et la réduction des coûts ; les mesures prises pour accroître les volumes et amener les acteurs à privilégier le corridor togolais ; l'implantation d'un scanner de dernière génération qui permet d'effectuer des contrôles non Intrusifs sur des marchandises en transit sans paiement du droit de passage au Scanner.

À cette série de réformes, il ne faut surtout pas oublier l'opérationnalisation de la Plateforme industrielle intégrée d'Adéticopé (PIA), une aire de dédouanement permettant l'entreposage des

marchandises, destinées aux pays de l'hinterland, et celles destinées à l'exportation, via le port de Lomé. La PIA est, en effet, un projet d'envergure de l'Etat togolais qui apporte des solutions aux épineux problèmes, notamment

d'engorgement du port de Lomé, de diverses pénalités de stationnement, et de détention de conteneurs. Il s'agit là d'un véritable pôle d'attraction des opérateurs économiques.

JPB



Les officiels lors de la rencontre



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

Dans le cadre de l'opérationnalisation effective du Poste de Contrôles Juxtaposés (PCJ) de Noépé-Akanu et de la redéfinition du corridor Abidjan-Lagos,

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des

Opérateurs économiques qu'à compter du 1er novembre 2021, les opérations de dédouanement de marchandises en transit, au départ ou en provenance du Ghana à destination du Togo ou d'autres pays sont impérativement logées au Poste de Contrôles Juxtaposés de Noépé-Akanu.

Sont ainsi visées, les marchandises chargées dans les ports, usines, entrepôts ou autres installations similaires en provenance du Ghana.

Il en est de même du transit douanier de marchandises au départ ou en provenance du Togo à destination du Ghana ou d'autres pays.

En ce qui concerne le trafic des marchandises diverses achetées sur le marché ghanéen ou togolais communément appelées «acquit» les formalités de dédouanement sont domiciliées à la Division des Opérations Douanières de Kwadjoviakopé et au bureau de Douane de Ségbé.

Le Commissaire Général compte sur le civisme de tous pour le respect scrupuleux du présent avis.

Fait à Lomé, le 19 octobre 2021

P. Le Commissaire Général absent, p.i
Le Commissaire des Douanes et Droits Indirects, p.i

Kwawo A. K. ESSIEN

8201

www.otr.tg

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

TOUS À L'ÉCOLE

le prêt pour payer l'école de vos enfants

Réponse en

24h*

*Jours ouvrés (Pour les renouvellements)

** Offre soumise à conditions

www.bankofafrica.com



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



STOP COVID-19